

**DECISION DU MAIRE N°26-048**  
**PORTANT FIXATION DE TARIFS POUR LE CHATEAU DE GUILLAUME**  
**LE CONQUERANT**  
**DIRECTION DU RAYONNEMENT TERRITORIAL**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22-2 et L.2122-23 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 26-038 en date du 30 mars 2026 par lequel le Conseil Municipal a donné au Maire, pendant la durée de son mandat, délégation pour fixer, d'une part, et actualiser dans la limite d'une augmentation annuelle de 3% d'autre part, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;  
VU la décision du Maire n° 25-114 portant fixation de tarifs pour l'année 2026, concernant la Direction du Rayonnement Territorial ;  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 26-021 portant fixation de tarifs et de conditions d'application pour le Château Guillaume le Conquérant ;  
CONSIDERANT que la délibération du Conseil Municipal n° 26-021 prévoit des modifications tarifaires concernant les tarifs groupes scolaires et des ajustements tarifaires liés aux Médiévales ;  
CONSIDERANT qu'il est précisé, par erreur, aux termes de la délibération du Conseil Municipal n° 26-021 que les modifications tarifaires des tarifs groupes scolaires entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;  
CONSIDERANT que ces tarifs doivent en réalité entrer en vigueur dès que possible ;  
CONSIDERANT que ces tarifs correspondent à des redevances d'utilisation pour l'accès à un service communal, entrant dans le champ de délégation du Maire tel que prévu par la délibération du Conseil Municipal n° 26-038 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les tarifs applicables, pour le Château Guillaume le Conquérant, sont modifiés comme suit (modification en gras concernant les tarifs Médiévales et les tarifs groupes), et sont exécutoires à compter de l'envoi en Préfecture de la présente décision :

**DIRECTION DU RAYONNEMENT TERRITORIAL**

**CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT**

Tarifs d'entrée au Château Guillaume Le Conquérant	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
<i>Tarifs plein individuels</i>			
Visite des donjons - Adulte	9,50 €	9,50 €	0%
Visite des donjons - Enfant (6 à 16 ans inclus)	5,00 €	5,00 €	0%
Visite des donjons - Pass Famille (dans la limite de 2 tarifs adultes et 4 tarifs enfants)	24,00 €	24,00 €	0%

<i>Tarifs réduits individuels</i>			
Visite des donjons - Tarif réduit adulte	7,50 €	7,50 €	0%
Visite des donjons - Tarif réduit enfant	3,50 €	3,50 €	0%
Visite des donjons Pass culture (15-16 ans)	5,00 €	5,00 €	0%
Visite des donjons Pass culture (17-18 ans)	7,50 €	7,50 €	0%
<i>Tarifs Médiévales</i>			
Pass 1 jour adulte (+ 16 ans) : accès aux médiévales	8,00 €	8,00 €	0%
Pass 1 jour enfant (+ 6 à 16 ans) : accès aux médiévales	2,00 €	2,00 €	0%
Pass 1 jour adulte (+ 16 ans) : accès aux médiévales+ visite des donjons	13,00 €	13,00 €	0%
Pass 1 jour enfant (+ 6 à 16 ans) : accès aux médiévales + visite des donjons	5,00 €	5,00 €	0%
Pass 2 jours adulte (+ 16 ans) : accès aux médiévales	10,00 €	10,00 €	0%
Pass 2 jours enfant (+ 6 à 16 ans) : accès aux médiévales	4,00 €	4,00 €	0%
Pass 2 jours adulte (+ 16 ans) : accès aux médiévales + visite des donjons	15,00 €	15,00 €	0%
Pass 2 jours enfant (+ 6 à 16 ans) : accès aux médiévales + visite des donjons	7,00 €	7,00 €	0%
Pass 1 jour adulte : accès donjons	5,00 €	5,00 €	0%
Pass 1 jour enfant : accès donjons	3,00 €	3,00 €	0 %
Pass 1 jour Adulte "visiteur costumé"		5,00 €	Nouveau
Pass 2 jours Adulte "visiteur costumé"		7,00 €	Nouveau
<i>Tarifs généraux groupes</i>			
Visite du donjon - Adultes (entre 15 et 20 personnes)	7,50 €	7,50 €	0%
Visite des donjons - Adultes + 20 personnes	6,50 €	6,50 €	0%
Visite des donjons - Etudiants et lycéens ( <b>Sans minima effectif</b> )	5,00 €	5,00 €	0%
Visite des donjons - Maternelles, primaires, collèges ( <b>Sans minima effectif</b> )	4,00 €	4,00 €	0%
Visite des donjons - Groupe Clis-IME-HJ enfant de - 18 ans ( <b>Sans minima d'effectif</b> )	4,00 €	4,00 €	0%
Visite des donjons- groupe adulte handicap (+18 ans) ( <b>Sans minima d'effectif</b> )	5,00 €	5,00 €	0%
Forfait : visite privilège des donjons 1h (moins de 20 personnes)	190,00 €	190,00 €	0%
Forfait : visite privilège des donjons 2h (moins de 20 personnes)	240,00 €	240,00 €	0%
<i>Tarifs animations groupes</i>			
Forfait : atelier pédagogique	50,00 €	50,00 €	0%
Ateliers individuels thématiques (calligraphie, enluminures) tarif par personne	40,00 €	40,00 €	0%
Forfait par classe : sac à dos pédagogique / Atelier découverte extérieure	35,00 €	35,00 €	0%
Prestation "Le château vient à vous" tarif horaire hors frais kilométriques	60,00 €	60,00 €	0%
<i>Tarifs autres</i>			
Location des Donjons du Château	1 923,00 €	1 923,00 €	0%
<b>Tarifs jumelés Château-Musée des Automates au 1er fevrier</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>EVOLUTION 2025-2026</b>
Groupe adulte (3 € part Musée des Automates)	11,00 €	Supprimé	0%
Groupe enfant (3,50 € part Musée des Automates)	7,00 €	Supprimé	0%

Convention pass 3 sites : château / automates / mémorial	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Billet individuel (part château si vendu par partenaire)	6,00 €	6,00 €	0%
Billet individuel (si vente au chateau)		16.50 €	Nouveau
Famille - 2 adultes + 2 enfants (part château)	14,00 €	Supprimé	0%
Billet combiné : château / mémorial	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Adulte (7€ part du mémorial)	15,00 €	15,00 €	0%
Convention office tourisme (groupes)	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Adultes (sans minima d'effectif)		5,00 €	nouveau
Etudiants (sans minima d'effectif)		4,00 €	nouveau
Enfants (sans minima d'effectif)		3,00 €	nouveau
Carte ambassadeur	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Carte ambassadeur - valable un an à compter de l'achat et de la remise de la carte, donnant droit à un accès illimité à la visite des donjons au titulaire de la carte (hors programmation spéciale)	20,00 €	20,00 €	0%

#### ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

#### ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 10 juin 2026.



Le Maire,  
M. Hervé MAUNOURY

TRANSMISE A LA PREFECTURE DU CALVADOS & AFFICHE LE 16 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260610-26-048-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2026  
Affichage : 16/06/2026